

ENSEIGNEMENT MÉDICAL NIVEAU I – EM I

STCW - Tableau A-VI/4-1

Accès à la formation – Prérequis :

Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575

Objectif de la formation

Acquérir les connaissances médicales nécessaires pour permettre aux personnels désignés pour assurer la responsabilité des soins médicaux de prendre immédiatement les mesures efficaces en cas d'accident ou de maladie à bord, et ce, pendant le temps nécessaire pour que le blessé ou le malade soit pris en charge par une structure de soins médicalisés.

Contenu de la formation :

UV-PSC 1 - 7 h

Sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau I telle que définie dans l'arrêté du 24 juillet 2007 susvisé. La détention de l'UV-PSE 1 valide aussi ce niveau de formation.

UV-HPR - 3h

HPR 1 : Prévention des risques professionnels maritimes

HPR 2 : Hygiène

- Hygiène individuelles et collective
- Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de stupéfiant à bord

HPR 3 : Prévention de risques spécifiques (notamment noyade, coup de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques).

UV-AMMCT 1 - 1h

- Procédures d'aide médicale en mer et de consultation télé médicale d'urgence.
- Utilisation de la dotation médicale et des guides médicaux de bord.
- Préparation d'une évacuation sanitaire

Méthodes pédagogiques

Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...).

CERTIFICATS PROFESSIONNELS Marine Marchande

Validation des acquis

C'est la participation active à tous les modules qui permettra la validation du Médical 1 auprès du quartier maritime de l'administré sur présentation des attestations délivrées par les différents intervenants validant que le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au code STCW.

Formation soumise à un recyclage quinquennal.

Effectif prévu : De 10 à 16

Durée de la formation : 11 heures

Délai d'accès : Une semaine avant le début de la formation.

Date de démarrage : Nous consulter

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Responsable pédagogique : Stephan STELMACH

Personne à contacter : Cécile SCIORELLA

Tarif sur demande.

Lieu de formation

INS.E.I.T.

Espace Nikaïa

11, Avenue du Docteur Victor Robini

06200 NICE

Tél. : 04 97 18 11 33 - Fax : 04 93 18 02 01

www.inseit.com

E-mail : inseit.formation @wanadoo.fr